

Vientiane, le 13 mars 2017

Rédacteur: Saïd El Moutaoukil

Courriel : [daf@lyceehoffet.org](mailto:daf@lyceehoffet.org)

## Compte rendu du conseil d'établissement du 9 mars 2017

Ouverture de la séance à 18h10

Présents : M. Dubois-Mercent, M. Mathey, M. Goduel, M. Aubert, M. Fayen, M. Salomon, Mme. Charlet, Mme. De Peyrelongue, Mme. Serre, Mme Lisafei Valverde et M. El Moutaoukil.

Excusée : Mme Pirotte

Avec 11 présents sur 14 sièges pourvus, le quorum est atteint et le conseil d'établissement peut donc se réunir valablement.

### 1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité (11 voix)**

### 2. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement du 12 décembre 2016

Le compte rendu est **approuvé à l'unanimité (11 voix)**

### 3. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 11 février 2017

Question portant sur la lisibilité du tableau du périscolaire :

Les parents souhaitent avoir des statistiques propres à chaque semestre de l'année. Ils sollicitent à cet effet l'ajout de 2 colonnes supplémentaires détaillant les recettes et les dépenses par semestre.

Le compte rendu est **approuvé à l'unanimité (11 voix)**

### 4. Adoption du calendrier scolaire 2017-18

M. le Proviseur présente le calendrier scolaire tout en rappelant les règles de l'AEFE en matière de nombre d'heures de cours à respecter, les périodes de vacances, les jours fériés, etc.

Le proviseur explique, par ailleurs, les choix qui ont été faits et notamment en ce qui concerne les vacances de décembre 2017. M. le Proviseur rappelle que les procédures de déménagement prendraient du temps et que le travail sera réalisé par le personnel de l'établissement pendant les congés. Dans ces conditions, il paraît judicieux de proposer 3 semaines de vacances aux enseignants et aux élèves pour que le service administratif puisse préparer la transition sereinement.

Des modifications sur la forme seront opérées à la demande des parents.

Le calendrier est **adopté à l'unanimité (11 voix)**

## 5. Adoption de la carte des expatriés pour la rentrée 2018

La question est : Est-ce qu'on demande l'ouverture d'un poste supplémentaire ou maintenir la carte 2017 sans changement ?

M. le Proviseur explique qu'il est extrêmement difficile d'obtenir un poste d'expatrié supplémentaire du fait du plafond d'emplois de l'AEFE.

Le conseil a voté pour une carte inchangée, **à l'unanimité (11 voix)**

## 6. Préparation de la rentrée 2017-primaire-secondaire

Selon M. le Proviseur, nous nous attendons à accueillir 640 élèves à la rentrée 2017. Le niveau 6<sup>e</sup> comptera 29/30 élèves par classe du fait d'une montée de cohorte importante. Il n'est pas possible d'ajouter de division supplémentaire du fait du manque de salles disponibles.

En primaire, il est prévu de recruter un professeur des écoles sans que le niveau ne puisse aujourd'hui être identifié.

L'accompagnement personnalisé se poursuivra dans toutes les disciplines alors que la section européenne en histoire-géographie et en mathématiques s'étendra aux classes de première.

Sur la question d'ouverture d'une série L, M. le Proviseur rappelle que c'est bien le nombre de demandes qui justifiera l'obtention d'une autorisation d'ouverture. Aujourd'hui les flux restent faibles. Par ailleurs, M. le Proviseur rappelle que 'l'ouverture d'une série supplémentaire aura inmanquablement un impact sur le budget de l'école, et peut-être sur les frais de scolarité.

## 7. Point extension

Le proviseur rappelle que l'établissement communique régulièrement, *via* son site internet et sa page Facebook, toute l'actualité de notre projet d'extension.

Une grande partie du gros œuvre est réalisée. Le théâtre, la cantine, le CDI, la salle informatique et enfin les vestiaires sont quasiment terminés et nous sommes rendu au 2<sup>e</sup> et dernier étage pour les salles de classe. Par ailleurs, les constructions du bâtiment administratif et la piscine viennent de commencer et les plans des réseaux informatique et électrique sont en cours de révision.

Une commission équipement a été mise en place pour préparer l'aménagement du nouveau lycée.

Les parents souhaitent que la direction diffuse les comptes rendus de la commission extension sur le site internet de l'établissement. M. le Proviseur n'y voit pas d'inconvénient.

## 8. Questions diverses

### 1. **Suivi de la question du sommeil des élèves. M. Mathey**

L'enquête n'a pas été réalisée à plus grande échelle. L'infirmière a choisi de prioriser l'hygiène bucco-dentaire cette année. Une sensibilisation au sommeil est néanmoins faite en grande section ainsi qu'un suivi par les enseignants qui peuvent en discuter avec les parents. Le proviseur souhaite mener

une prévention sommeil/addiction aux écrans dès que l'agenda de l'école le permettra. Monsieur le Proviseur prendra contact avec le CLEMI pour assurer une sensibilisation sur le sujet.

## **8.2. Les parents trouvent regrettable que les élèves du primaire ne puissent se rendre à la BCD qu'une semaine sur deux :**

### **Possibilité d'un accès accru à la BCD pour les primaires/renforcer l'apprentissage du français. M. Goduel**

Changement cette année: les élèves vont par demi-classe avec le BCD donc gagnent en qualité pendant que le reste de la classe reste à travailler (l'an dernier 45 minutes toute la classe). La direction étudiera la possibilité, dans le futur, une fois que le déménagement au nouveau lycée aura lieu, de passer sur un poste BCD à temps plein (en dehors du CDI) donc deux créneaux par semaine par classe (donc 1 fois par semaine par enfant). Dès à présent, il n'y a pas de restriction à 2 livres empruntés en maternelle, les GS devraient pouvoir aller jusqu'à 4.

## **8.3. Service de garderie gratuit/opportunité de renforcer le français des élèves de manière équitable. M. Goduel**

La réponse faite est financière: les non participants ne peuvent pas financer les participants. La garderie sans animation ne participe pas au soutien du français.

Cependant, pour l'année prochaine, possibilité d'étendre le service de garderie au mardi et vendredi, contre paiement (moins cher que le tarif des activités) ce qui est déjà décidé et sera appliqué à la rentrée pour les maternelles ; pas pour les élémentaires car ils ont déjà des activités et l'établissement manque d'espaces pour l'accueil d'autant d'élèves.

Une possibilité de 2 tarifs d'inscription pourrait être étudiée dans le futur si le système de garderie se généralisait: enfants récupérés à 15h ou jusqu'à 17h.

Possibilité aussi de garderie assumée par les parents à tour de rôle si les parents s'investissent et le planifient sur toute l'année.

## **8.4. Sécurité des élèves**

### **8.4.1: diagnostic et prévention des risques, protocole d'action. M. Mathey**

Comment sont accueillis les personnels de service (de catégorie 3) et comment ils sont formés aux spécificités de travail dans un milieu avec des enfants ?

Début février, le proviseur a rédigé un document en français/ Lao d'une page listant le comportement à adopter en présence des enfants (ce que l'on doit faire ou ne pas faire), qui est notamment affiché dans la guérite à l'entrée. Le responsable des personnels, Monsieur Vanna, leur a présenté les nouvelles règles et leur a fait signer le document. Ce document sera désormais systématiquement attaché aux contrats de travail et signé par le contractant lorsqu'il est laophone.

La commission hygiène et sécurité peut être réunie par le proviseur pour travailler sur des réformes ou sur des problématiques précises concernant la sécurité des enfants.

M. Mathey et M. Goduel rappellent la marche à suivre en cas d'incident ou d'agression survenant auprès des enfants:

Prévenir le directeur du primaire en premier lieu (ou le CPE dans le secondaire), qui contactera lui-même les personnes concernées ainsi que le proviseur. Le proviseur, en coordination avec la présidente du COGES se réserve le choix des méthodes et des moyens d'action en se basant sur:

- le règlement intérieur
- la convention collective
- la loi française (en notant toutefois que le LFIV est soumis à la loi du Laos) et en dernier recours il a la possibilité de saisir le procureur de la République en France.
- la loi laotienne (Mme Charlet rappelle que les actes de pédophilie ne sont pas inscrits au code pénal et que de ce fait la loi laotienne ne peut être d'aucun recours dans des affaires de ce type).

Le proviseur souligne la chance de l'école d'avoir une infirmière qui est aussi une psychologue (fin de son contrat en juin). L'école peut aussi conseiller aux parents et aux enfants de consulter un psychologue et peut trouver un arrangement en cas de difficulté financière. Selon les cas de figure, il

revient au proviseur de faire appel ou non à une psychologue ou de mettre en place une cellule psychologique en fonction de son appréciation de la situation.

Mme Charlet propose que la commission hygiène et sécurité, composée de 3 parents d'élèves, soit systématiquement réunie par le proviseur en cas d'incidents relevant de cette catégorie. Le proviseur rappelle que la CHS sera consultée à titre préventif ou pour mettre en place des procédures, mais qu'elle n'a pas vocation à prendre des décisions en pareil cas d'espèce. M. Mathey rappelle que les décisions ne sont pas prises collégialement mais uniquement par le proviseur.

Mme Charlet et Mme Saysanavongphet proposent à la direction de se pencher sur un diagnostic des risques et de tracer un protocole de prévention et d'action en cas d'incident. Le proviseur refuse de lister les risques potentiels et de réfléchir à la prévention de ceux-ci ou à la manière de gérer les cas potentiels car « c'est de l'infra-loi et que tout le monde est censé connaître la loi ».

#### **8.4.2: formation des surveillants/élèves à besoins particuliers**

M. Mathey et M. Goduel rappellent qu'en cas d'enfant nécessitant des soins particuliers ou pouvant présenter des signes atypiques, un PAI (plan d'accueil individualisé) peut être rempli par les parents et médecin et remis au lycée pour que tous les personnels encadrants soient informés de la situation et adoptent un comportement adapté. Le document à remplir est disponible au secrétariat et auprès du conseiller d'éducation. Le lycée compte environ 10% d'élèves EABEP (élèves à besoins éducatifs particuliers).

#### **8.5. Ouverture du nouveau Lycée**

Pour l'instant elle est prévue en janvier 2018. Trois semaines de vacances sont prévues à Noël pour permettre le déménagement et la réorganisation du site de Thadeua.

La commission transport, composée de 2 parents (à ce jour) et de la direction envisage de mettre en place un bus entre Thadeua et le nouveau site. Environ 60 élèves seront concernés. Le soir, éventuellement un service de retour pourrait être à 16 ou 17 heures.

Mme Saysanavongphet rappelle que les bus publics (ligne du pont) passent toutes les 30 minutes devant le lycée et s'arrêtent où l'on veut sur Thadeua.

#### **8.6. Certification du Lao au niveau collège pour les élèves qui désirent intégrer un système de formation lao**

Monsieur Mathey rappelle le caractère passionnant de cet effort et assure qu'il demeure l'objectif du Lycée car il vise à faciliter la passerelle pour une réintégration dans le système éducatif lao en primaire et en secondaire ainsi que la possibilité d'un emploi dans l'administration lao ou encore la possibilité d'entrée dans l'éducation supérieure lao.

La certification au niveau primaire (P5) a été acquise après de longues négociations; Nous en sommes à des discussions au niveau secondaire (M1-M2);

Mme Saysanavongphet rappelle que des discussions ont déjà été initiées avec le département de la recherche du MES et qui devraient permettre aux élèves intéressés de passer les examens au district de Sissattanak. Pour ce faire, le lycée doit bien sûr continuer à utiliser les manuels de l'enseignement lao.

**Autre** La direction va travailler sur un règlement intérieur du conseil d'établissement qui sera soumis au conseil d'établissement à la fin de l'année scolaire.

Fin de séance  
19h40